

## Procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

**Sont présents :** Alexandre BARROUILHET, Christian JOUASSAIN, Jean-Claude GOUDOUBERT, Stéphanie BOUAT, Corinne BLOCH, Georges DELVERT, Sylvie DEGRUTERE,

**Excusés ayant donné procuration :** Annie BOUAT donne procuration à Christian JOUASSAIN Jean-Marc DELBEAU à Alexandre BARROUILHET, Pierre VIÉBAN donne procuration à Georges DELVERT,

**Absente :** Laure DESMAREST-CAMINADE.

Est désigné secrétaire de séance : Sylvie DEGRUTERE

Le compte rendu du 7 février est adopté à l'unanimité.

Madame Stéphanie BOUAT présente aux élus son projet d'ouverture début juin de l'épicerie dénommée COÏDAÏCI.

Ordre du jour :

- Attestation domiciliation entreprise de Madame Stéphanie BOUAT
- Frais de scolarité écoles Alvignac- Martel-Vayrac année 2024-2025 et 2025-2026
- Vote du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire propose de faire rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- La délibération pour la fontaine et le lavoir de Bascle suite aux recommandations du CAUE qui doit être envoyée à la Région avant le 15 avril
- La délibération fixant les baux commerciaux de Pouzals et de l'ancienne poste et de délivrer une attestation de domicile à Madame Stéphanie BOUAT pour son épicerie.

### **1. Frais de scolarité écoles Alvignac- Martel-Vayrac année 2024-2025 et 2025-2026**

Les communes dont les administrés inscrivent leurs enfants dans l'école publique d'une autre commune peuvent être sollicitées pour contribuer aux charges de fonctionnement. Cette demande est formulée sur la base d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Cette disposition est arrêtée par la loi du 22.07.1983 modifiée, et notamment par l'article 23 qui institue l'entrée en vigueur d'un régime permanent effectif depuis l'année scolaire 1992/1993.

Les enfants de notre commune sont scolarisés dans les écoles voisines situées sur les communes de Vayrac, Martel et Alvignac pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à régler aux communes de Vayrac, Martel et Alvignac les frais de fonctionnement des élèves résidents sur notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Décide de régler aux communes de Vayrac, Martel et Alvignac les frais de fonctionnement des écoles pour les enfants de Floirac,
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

## 2. Approbation budget annexe lotissement barri du Fraysse

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget du lotissement Barri du Fraysse, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	41 185,73 €	41 185,73 €
Section d'investissement	74 909,89 €	74 909,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>116 095,62 €</b>	<b>116 095,62 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le budget du lotissement Barri du Fraysse arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	41 185,73 €	41 185,73 €
Section d'investissement	74 909,89 €	74 909,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>116 095,62 €</b>	<b>116 095,62 €</b>

## 3. Approbation budget annexe Assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe assainissement de la Commune, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	41 513,55 €	41 513,55 €
Section d'investissement	39 978,55 €	39 978,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 492,10 €</b>	<b>79 492,10 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le budget annexe assainissement de la Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	41 513,55 €	41 513,55 €
Section d'investissement	39 978,55 €	39 978,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 492,10 €</b>	<b>79 492,10 €</b>

#### **4. Approbation budget principal**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget de la Commune, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	273 582,12 €	273 582,12 €
Section d'investissement	129 436,17 €	129 436,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 018,29 €</b>	<b>403 018,29 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le budget de la Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	273 582,12 €	273 582,12 €
Section d'investissement	129 436,17 €	129 436,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 018,29 €</b>	<b>403 018,29 €</b>

#### **4. Nouveau plan de financement fontaine et lavoir de Bascle**

Monsieur le Maire expose de nouveau au Conseil Municipal le projet de restauration de la fontaine et du lavoir de Bascle. Un plan de financement avait été voté D202310\_01 le 5 octobre 2023 et le 08 janvier 2024 D202401\_01. Suite au rapport du CAUE du Lot un nouveau devis a dû être demandé pour la maçonnerie. Le coût étant plus élevé il est nécessaire de refaire un plan de financement.

Il est possible de déposer une demande DETR sur critère 7.4 « Patrimoine bâti non classé » au taux de 25%. Pour être éligible la subvention doit être supérieur à 3 000€. Le nouveau plan de financement se présente comme suit :

Coût du projet	Montant en € HT	Montant Tva	Montant en € HT
Maçonnerie – Pavage pierre	26 600,00	5 320,00	31 920,00
BM Couverture	14 606,00	2 921,20	17 527,20
<b>Total</b>	<b>41 206,00</b>	<b>8 241,20</b>	<b>49 447,20</b>

Coût des travaux : 41 206,00 € HT, 8 241,20 € TVA, 49 447,20 € TTC

Financement du projet en HT	Montants prévus	en pourcentage
<b>Autofinancement</b> soit : la participation de la commune	<b>8 241,20</b>	20
<b>REGION</b>	<b>2 241,61</b>	5,44
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>14 422,10</b>	35
<b>DETR</b>	<b>10 301,50</b>	25
<b>CAUVALDOR – concours sauvegarde du patrimoine</b>	<b>6 000,00</b>	14,56
<b>FONDATION DU PATRIMOINE</b>	<b>0,00</b>	0
<b>Total des produits prévisionnels</b>	<b>41 206,00</b>	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le nouveau projet ainsi que le nouveau financement et mandate Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires

## **6 Loyer à Pouzals :**

Madame Stéphanie BOUAT quitte la séance pendant la discussion et le vote.

Le Conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité, de fixer le loyer du bail commercial à Pouzals au même prix que pour l'ancien locataire : 106,96€ HT plus les charges à Madame Stéphanie Bouat au nom de son entreprise .

Le Conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité, de fixer le loyer du bail commercial de la boutique à côté de la Mairie comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année à 100€ HT + charges,
- 2<sup>ème</sup> année à 120€ HT + charges,
- 3<sup>ème</sup> année à 140€ HT + charges,
- Début du bail le 11 avril 24
- Paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet,
- à Madame Stéphanie Bouat au nom de son entreprise SARL Coïdaïci.

### Questions diverses :

- Dans le cadre des commémorations du 8 mai 1945, l'*Association pour l'Animation et la Sauvegarde de Floirac (A.A.S.F.)* organise une exposition autour du cas particulier des Oflägs allemands, camps réservés aux officiers prisonniers français, dans lesquels furent organisés de véritables centres culturels et artistiques, connus sous le nom d'"Universités des Oflägs". Le **lieutenant Joseph Carrière**, décédé à Floirac en 2004, en a rapporté, après cinq ans de camp, ses propres peintures que nous présentons avec l'aimable autorisation de son fils Michel et de son petit-fils Pierre. L'AASF vous accueillera à la chapelle St Roch de Floirac du 1<sup>er</sup> au 12 mai 2024.
- Composteur collectif : installation des composteurs collectif vendredi 29 mars 2024 faite.
- La transhumance passera par Floirac.
- Voirie 2024 par Cauvaldor, la route de la Borgne sera refaite sur la partie la plus abîmée, et le reste sur la route du Château, VC 4.

Séance clôturée à 22h42.

Le Maire



Alexandre BARROUILHET

Le secrétaire de séance

Sylvie DEGRUTERE

